

## **Veille finance durable du 22 février 2023**

### **Retour sur le Webinaire COP 15 biodiversité 07/02/2023**

Le 7 février, Arthur Campredon, Adjoint au Bureau de la finance durable, du droit des sociétés, de la comptabilité et de la gouvernance des entreprises de la Direction générale du Trésor et membre de la délégation française à Montréal, a présenté l'accord obtenu lors de la COP 15 Biodiversité.

[Voir le replay](#)

Code secret: K.HT%753

### **Fonds article 9 SFDR – enseignements issus du questionnaire France Invest**

En janvier, un questionnaire relatif aux fonds article 9 SFDR dans le non coté a été diffusé auprès des contacts ESG de France Invest. Ce questionnaire a permis de mettre en exergue certains éléments.

Le support est présenté de la façon suivante :

- Enseignements issus des résultats du questionnaire ;
- Article 9 SFDR – Cadre réglementaire et prospective ;
- Etude de Goldman Sachs.

[Voir le questionnaire](#)

### **SFDR : publication des nouveaux templates pour les produits articles 8 et 9 SFDR**

Le Règlement délégué 2023/363 modifiant et rectifiant les normes techniques du Règlement délégué SFDR a été publié au Journal officiel de l'UE le 17 février 2023.

Ce texte modifie les annexes précontractuelles et périodiques des produits articles 8 et 9 SFDR avec l'ajout d'une question sur l'investissement ou non du produit dans des activités liées au gaz fossile et/ou énergie nucléaire conformes avec la Taxonomie et la modification des graphiques relatifs à l'alignement à la Taxonomie.

A noter également au considérant n°5 du Règlement délégué le rappel par la Commission européenne qu'il « convient de préciser que, pour que se déclenche l'application de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil [Règlement Taxonomie], il est indifférent qu'un produit financier s'engage à investir dans des activités économiques qui contribuent à un objectif environnemental au sens de l'article 2, point 17), du règlement (UE) 2019/2088. ». Cela signifie que les produits article 8 SFDR promouvant des caractéristiques environnementales doivent afficher et prendre un engagement d'alignement à la Taxonomie (qui peut être de 0%). Ce point est rappelé par les Autorités européennes dans le Q&A du 17 novembre 2022, cf arbre de décision p26.

Plus d'information :

[RTS SFDR](#)

[Q&A du 17/11/2022](#)

### **CSRD : transposition de la directive en France**

Le Gouvernement a choisi de transposer la directive CSRD d'ici la fin de l'année en transposant le texte en droit français par ordonnance.

Cette habilitation du Gouvernement a transposer la CSRD est prévue par l'article 8 du projet de loi « diverses dispositions d'adaptation au droit de l'UE ». L'Assemblée et le Sénat sont parvenus à un accord sur ce projet de loi le 9 février.

A noter que le Gouvernement, en parallèle de la transposition de la CSRD en droit français, par ordonnance, pourra prendre les mesures nécessaires afin de tier les conséquences de la transposition en droit national de la CSRD sur les différents dispositifs d'obligations relatives aux enjeux de RSE des sociétés commerciales :

- En harmonisant, en simplifiant et en clarifiant les obligations de publication d'informations qui relèvent des domaines couverts par la directive CSRD ;
- En créant et en mettant en cohérence dans le code de commerce des définitions communes des différentes tailles de sociétés et de groupes par référence à des seuils, en s'inspirant de ceux du droit de l'Union européenne, en harmonisant les modalités de calcul de ces seuils et en appliquant ces définitions aux différents dispositifs dont les seuils sont proches ;
- En étendant tout ou partie de ces différents dispositifs à certaines formes de sociétés, le cas échéant en effectuant les adaptations nécessaires.

[Plus d'information](#)

### **Reporting article 29 LEC : précisions sur le reporting 2023 sur l'année 2022**

A la suite des précisions apportées dans la newsletter du 8 février ([ici](#)), vous trouverez ci-dessous de nouvelles précisions – compléments d'informations relatifs au reporting article 29 LEC :

- Les informations présentées dans les annexes au format Excel seront à renseigner à travers un questionnaire sur ROSA (questionnaire en cours de développement par l'AMF qui fera l'objet d'une phase de test par des SGP pilotes). Les rapports 29 LEC seront à transmettre sur le CTH de l'Ademe ;
- Il n'y a pas encore de date précise sur la mise à jour de la doctrine et du RG AMF liée au reporting article 29 LEC.

[Plus d'information](#)